



Procès-verbal du Conseil communautaire

16 mars 2023– 18h30

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à 18H30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Saint-Avit-de-Tardes, au nombre de 35, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 9 mars 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; ROGER Thierry ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; BAUCULAT Annick ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DEBAENST Catherine ; DURAND Serge ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina (arrivée à 18h53 au point 2); RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; CHABANT Evelyne ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à LEGROS Pierrette ; HAYEZ Marie-Françoise à MOINE Michel ; BOUQUET Benjamin à ROUGIER Bernard ; TERNAT Didier à PRIOURET Denis.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : COLLET-DUFAYS Céline ; LABOURIER Dominique ; COLLIN Philippe ; MERIGOT Pascal ; LACHAUD Carole.

Valérie BERTIN souhaite la bienvenue à Evelyne CHABANT et remercie Alex SAINTRAPT pour son engagement sans faille pour notre Communauté de communes.

Valérie BERTIN remercie Pierrette LEGROS de nous accueillir ce soir à Saint-Avit-de-Tardes pour ce premier Conseil communautaire de l'année.

P LEGROS :

Bonsoir mes chers collègues, madame la Présidente, messieurs les Vice-présidents, mesdames et messieurs les Maires, mesdames et messieurs les Conseillers communautaires. Je suis heureuse de vous accueillir dans cette salle de Saint-Avit-de-Tardes.

Secrétaire de séance

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

→ Benjamin SIMONS est désigné à l'unanimité

Rappel de l'ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2022

Informations :

- Délibérations du Bureau et arrêtés de la Présidente
- Information indemnités des élus
- Information nouveaux élus

Administration générale, finances	8
1. Création de postes.....	8
2. Débat d'Orientations Budgétaires.....	9
Développement Aménagement du Territoire	17
3. Convention de partenariat entre le Conseil Départemental de la Creuse et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale pour 2023-2024 dans le cadre de PIG départementaux (ANAH).....	17
4. Adhésion à l'association Clermont – Massif central 2028.....	20
Enfance et jeunesse	26
5. Convention de mise à disposition du service ALSH de Felletin à la Commune de Felletin pour l'accueil périscolaire.....	26
Culture	15
6. Règlement intérieur des médiathèques.....	28
7. Charte du bénévolat.....	31
Questions diverses	32

Procès-verbal de la séance du conseil du 15 décembre 2022

Remarque par mail de C COLLET-DUFAYS :

A la page 30 il est indiqué que j'ai demandé à Mélanie, en préambule de la présentation du point 10, si "DLAL" remplaçait le "FPIC".

Je n'ai pas prononcé "FPIC" mais "CUC", en référence au "Comité Unique de concertation" dans lequel les représentants des EPCI au Pays Sud Creusois siégeaient pour se concerter sur les demandes de financement des projets portés sur l'ensemble de l'ancien GAL-Socle.

D'où ma question : le nouveau "DLAL" (Développement Local par les Acteurs Locaux) remplace-t-il l'ancien "CUC" dans la nouvelle organisation territoriale qu'est le GAL Sud Creusois ?

P ESTERELLAS : P 75 ce n'est pas « maître DODET », mais « maître DOUDET » ; il manque un « u ».

Le Conseil communautaire après avoir délibéré, VALIDE le procès-verbal de la séance du conseil du 15 décembre 2022.

CONTRE : 0

POUR : 34

ABSTENTION : 5 (Serge DURAND + Nadine HAGENBACH + Stéphane DUCOURTIOUX + Thierry ROGER + Evelyne PINLON)

Adopté à l'unanimité des votants

Valérie BERTIN :

Nous sommes réunis ce soir pour une séance de Conseil Communautaire dont un important chapitre est consacré aux finances de la communauté puisque nous engagerons dans quelques instants le débat d'orientation budgétaire.

Mais permettez-moi tout d'abord de revenir sur l'année écoulée. Nous avons traversé une année difficile, mais nous avons travaillé ensemble pour surmonter les obstacles et réaliser des progrès importants pour notre communauté de communes. Je vous rappelle notre objectif budgétaire 2022 qui était d'en finir avec le plan de redressement, je crois pouvoir affirmer ce soir que cet objectif est atteint avec un résultat de clôture de 1 405 000 € et après couverture du déficit d'investissement il sera de plus de 753 000 €.

Pour rappel, nous avons 4 000 000 de lignes de trésorerie à rembourser en 6 ans. En juin 2023, nous paierons la dernière échéance de 363 000 €.

Merci à vous mes chers collègues pour la confiance que vous m'avez accordée, merci pour l'effort financier qui avec l'obtention du FPIC nous a permis d'avancer plus sereinement même si nous le savons nos marges financières demeurent étroites.

L'année 2022 a vu les crises s'enchaîner : Le Covid toujours présent mais aussi la guerre en Ukraine avec l'envolée du coût des fluides.

Nous avons été contraints d'adapter notre fonctionnement avec des mesures drastiques et la mise en place d'un plan de sobriété : limitation des températures dans les bâtiments communautaires avec une limitation de la température des bassins du centre Aquasud, réduction du temps d'ouverture, fermeture de l'espace balnéo. Nous avons fait procéder à l'installation de panneaux LED à la place des néons, le calorifugeage des canalisations, des travaux d'isolation dans certains bâtiments.

Je remercie les services qui une nouvelle fois ont fait preuve d'adaptabilité et nous ont accompagnés dans cette recherche d'économie.

Les services et activités se sont maintenus, les absences de personnel ont été gérées et la disparition brutale du directeur des services techniques a été un nouveau coup dur pour la collectivité ; le poste n'étant toujours pas pourvu à ce jour.

Mais 2022 a vu également la concrétisation des projets et l'avancée dans certains dossiers :

- [Des travaux ont été réalisés à la crèche d'Aubusson et au centre de loisirs de Gentioux grâce au soutien financier de la CAF.
- [L'achat de bac de collectes et la mise en place de l'extension des consignes de tri.
- [La mise à jour et le renouvellement des partenariats pour la reprise et le traitement des déchets.
- [L'acquisition d'un nouveau camion d'occasion pour le service d'ordures ménagères.
- [La reprise en régie complète du SPANC.
- [Des travaux dans le cadre du programme rivière.
- [Le marché pour une étude OPAH-Ru a été lancé et attribué à la SELI.

La communauté en collaboration avec Aubusson et Felletin participe actuellement à un diagnostic de terrain qui passe notamment par un repérage des propriétaires bailleurs ou occupants désirant effectuer des travaux d'amélioration de leur habitat. Ce travail a été rendu possible grâce à l'obtention de financements (80% pour l'étude et 75% pour l'ingénierie) donc sans fonds de concours des communes.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Nous avons poursuivi notre partenariat avec les associations du territoire, nos participations à l'office de tourisme, à la scène nationale et à la cité de la tapisserie.

Notre communauté est active dans ses nombreux domaines de compétences : accueil, développement économique, enfance jeunesse, culture, sport...

Vous le constaterez dans un instant, nos dépenses et nos recettes ont augmenté simultanément.

Certains dossiers n'ont cependant pu être réglés, je pense bien sûr au foyer de Gentioux dont l'issue défavorable ne satisfait aucun d'entre nous. Je souhaite qu'un groupe de travail se mette en place sur l'avenir de cet ensemble immobilier.

En ce début d'année, nous avons continué à travailler avec les porteurs de projets économiques sur les demandes d'installation notamment sur nos zones d'activité. Nous travaillons sur la politique accueil/attractivité 2023-2026 en lien avec le département.

Nous sommes en recherche de solutions pour l'offre médicale ce qui a été vu lors de la conférence des maires du 1er mars.

L'objectif de 2023 est bien de continuer à investir dans l'avenir de notre territoire tout en garantissant une gestion financière saine et durable.

Dans un contexte national et international troublé, il est plus que jamais nécessaire de rester unis pour notre communauté de communes. Mon souhait, je le réaffirme ce soir : construire ensemble un avenir commun.

Je vous propose l'ordre du jour avec les arrêtés, les délibérations du Bureau et les arrêtés de la présidente. Il n'y en a donc pas eu depuis la précédente Assemblée.

L'information des nouveaux élus, je vous l'ai dit en préambule, quand j'ai fait l'appel et l'information sur les indemnités des élus. Vous les avez également vues dans le tableau. Il s'agit donc d'en prendre acte.

Nous allons donc aborder le point numéro 1 de notre Conseil de ce soir qui concerne la création de poste. Je vais laisser la parole à Denis PRIOURET, notre Vice-président en charge des ressources humaines, qui va inviter nos nouveaux agents à se présenter devant vous.

Information : délibérations du bureau

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, la Présidente rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Ainsi, depuis le précédent conseil, aucune délibération n'a été prise.

Information : arrêtés de la Présidente

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, la Présidente rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Ainsi, depuis le précédent conseil, aucun arrêté n'a été pris par la Présidente.

Information : indemnités des élus 2022

Article L5211-12-1

Création LOI n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 92

Chaque année, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la présente partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communautaires avant l'examen du budget de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

	Indemnités Brut au sein de Creuse Grand Sud	Indemnités au sein d'organismes de regroupement	Prestations en nature
Valérie BERTIN	15 897,30 €		
Claude BIALOUX	6 813,06 €		

Céline COLLET DUFAYS	6 813,06 €		
Alain DETOLLE	6 813,06 €		
Philippe ESTERELLAS	6 813,06 €		
Jean-Luc LEGER	6 813,06 €		
Laurent LHERITIER	6 813,06 €		
Denis PRIOURET	6 813,06 €		
Alex SAINTRAPT	6 813,06 €		
Didier TERNAT	6 813,06 €		
TOTAL ANNUEL	77214,84 €		

Il s'agit de prendre acte de cette information

Information nouveaux élus

→ *Saint-Sulpice-les-Champs*

Suite à la démission d'Alex SAINTRAPT et de 3 conseillers municipaux (Thierry NADAUD, Francis LAURENT et Michel AUDOT) à Mairie de Saint-Sulpice-les-Champs, une élection complémentaire est prévue en Préfecture le dimanche 12 mars 2023.

Si ce premier tour n'aboutit pas, un second tour est prévu dimanche 19 mars 2023.

Lors de la réunion du Conseil municipal du 23 janvier, présidée par Carole LACHAUD, conseillère municipale suppléante, Jean-Pierre BARBE a été désigné maire par intérim dans l'attente de l'élection municipale complémentaire nécessaire pour compléter le Conseil municipal avant la réélection d'un nouveau maire.

Selon l'article L.273-12 du Code électoral, dans l'attente de l'élection d'un nouveau maire et de nouveaux adjoints, dans l'ordre du tableau c'est Mme Carole LACHAUD, conseillère municipale de Saint-Sulpice-des-Champs qui devient temporairement conseillère communautaire.

→ *Saint-Alpinien*

Suite à la démission de Jean-Luc VERONNET de son poste de 2^{ème} adjoint aux finances à la mairie de Saint-Alpinien, Evelyne CHABANT est désignée Conseillère communautaire titulaire par délibération du conseil municipal de Saint-Alpinien N°2023-005. La suppléante reste Nicole BILLEGA.

Il s'agit de prendre acte de ces informations

D PRIOURET :

Merci Madame la Présidente. Oui, si vous voulez bien, on peut commencer par vous présenter les petits nouveaux, arrivés récemment au sein de la structure.

Vous aviez été informés de ces embauches lors des précédents conseils.

On va commencer par Barbara Dubois qui est au développement économique. Elle va se présenter et faire la synthèse de l'ensemble de sa fiche de poste.

B DUBOIS :

« Barbara Dubois je suis la nouvelle développeuse économique sur Creuse Grand Sud depuis la fin de l'année avec 2 orientations majeures. La première, c'est de faire en sorte que les entreprises qui sont en demande sur le territoire puissent avoir une réponse concrète à leurs besoins et à leur demande d'installation, de développement, croissance, recrutement et autres vie de l'entreprise. Et aider les collègues évidemment, à accueillir les entreprises sur le territoire qui souhaiteraient s'installer, avec ma collègue que vous connaissez, Amandine BONNAUD sur l'accueil attractivité. Mais aussi des solutions techniques avec mon collègue Rida LAMJAJ, en charge du foncier et de l'urbanisme sous la responsabilité de Mélanie LE NUZ sur l'aménagement du territoire.

Et puis, il s'agit aussi de pouvoir accompagner des porteurs de projets, de tout type d'activité, à partir du moment où elles ont une orientation de développement économique ou qu'elles soient employeuses. Merci

D PRIOURET remercie Barbara DUBOIS. Nous allons passer à Ewen CASTRIC qui travaille au SPANC.

Ewen CASTRIC :

Bonsoir à toutes et à tous. J'occupe le poste de contrôleur SPANC depuis début février. J'ai en charge les différents contrôles chez les différents usagers du SPANC pour diagnostiquer leurs installations d'assainissement non collectif. Il y a le contrôle sur place, ensuite, un rapport de visite est rédigé. Ça c'est pour la partie contrôle périodique.

Il y a également, la partie diagnostic de vente, donc pour tous les usagers du territoire qui souhaitent vendre leurs biens immobiliers. Et puis aussi pour tout ce qui est réhabilitation et construction neuve, une conception d'un projet d'assainissement non collectif jusqu'à son exécution une fois les travaux terminés.

Je participe également avec mes collègues déjà en poste à la gestion quotidienne du SPANC ; l'échange avec les différents usagers, les réponses aux questions diverses et variées.

On réfléchit, comme vous le savez suite à la reprise en interne du SPANC, à un outil de pilotage pour améliorer en continue l'organisation du SPANC et être encore plus efficace.

Je vous remercie.

D PRIOURET remercie Ewen CASTRIC. D PRIOURET indique qu'il y a également Hugo BERNARD qui a rejoint le SPANC et qui s'excuse de ne pas être présent ce soir.

D PRIOURET invite Bassirou NDIAYE à se présenter. Il travaille sur L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur les villes d'Aubusson et de Felletin.

Bassirou NDIAYE :

Bonsoir à toutes et à tous. Je m'appelle Bassirou NDIAYE, je viens de Lille, je suis la nouvelle recrue de la Com Com au service Aménagement et Développement du territoire.

Je suis en charge de l'OPAH RU à savoir « Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain », mais également « Petites Villes de Demain » sous la direction de Mélanie LE NUZ. Je vous remercie.

D PRIOURET remercie Bassirou NDIAYE et indique que Renaud ROLINAT, notre Ambassadeur du Tri est excusé.

Je voudrais préciser que les salariés qui viennent de se présenter ont un sacré bagage. Le recrutement effraie toujours puisque nous avons des finances tendues, on se dit ; « ils embauchent alors que nous devons faire attention ». Je vous précise que beaucoup de ces postes sont financés. Celui de Barbara Dubois à 60%, celui de Bassirou NDIAYE à 75%. Celui d'Ewen CASTRIC fait suite au départ de Clémence KOTZMANN. Enfin, celui d'Hugo BERNARD au SPANC se financera par les redevances.

Il faut se souvenir que l'ensemble des salariés représentent globalement 28% de notre budget, soit 2,6 millions, et sont des ressources pour agir et non pas des charges.

Administration générale, finances

1. Création de postes

D PRIOURET présente le point sur la création de postes.

1.1 Dans le cadre d'une stagiairisation

Dans la continuité de la Communauté de communes de faire évoluer la carrière de ses agents et pérenniser les postes, il est proposé la création des emplois permanents suivants :

- 1 poste d'adjoint technique à temps complet, pour le service technique piscine. Ce poste sera créé à compter du 1^{er} mai 2023
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet, pour le service des Ordures Ménagères. Ce poste sera créé à compter du 1^{er} juillet 2023

1.2 Pour nécessité de service et des bibliothèques

Afin de répondre à la nécessité de service, il est proposé de créer un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet au sein des Médiathèques Creuse Grand Sud. Ce poste sera créé à compter du 29 mai 2023. Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi indiqué.

Toutefois, cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 332-14 du Code général de la Fonction Publique.

1.3 Dans le cadre d'une modification de temps de travail sur un poste déjà créé

Pour mettre à jour le temps de travail d'un agent au sein de l'ALSH Gentioux, il est nécessaire de modifier la délibération N°2021-052 prévoyant la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps partiel (6 heures). Il est proposé de modifier le temps de travail de 6 heures à 7 heures hebdomadaires.

Le Conseil communautaire après avoir délibéré :

- **ADOpte** les propositions ci-dessous, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs en conséquence,
- **DIT** que ces postes seront créées aux dates indiquées ci-dessus et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,
- **CHARGE** Madame la Présidente de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

CONTRE : 0

POUR : 40

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

2. Débat d'Orientations Budgétaires

Valérie BERTIN :

Nous allons passer au débat d'orientation budgétaire, qui, même s'il n'est plus obligatoire, est un outil d'information budgétaire qui est important pour Creuse Grand Sud, puisqu'il va permettre à l'Assemblée de débattre sur les orientations générales du budget. Cela permet également de suivre l'évolution de nos dépenses et de nos recettes en vue du prochain Conseil qui sera dédié au vote du budget le 13 avril.

D PRIOURET ajoute qu'il y a eu une commission financière, il n'y a pas si longtemps à Saint-Quentin-la-Chabanne animée par Virginie GUENault et nous n'étions pas très nombreux. C'était pourtant très intéressant. Je laisse maintenant la parole à notre Directrice Générale des Services : Virginie GUENault pour présenter le DOB.

Virginie GUENault présente le Débat d'Orientations Budgétaires.

Obligatoire dans les Communes de plus de 3 500 habitants et leurs EPCI, le débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif. Même s'il n'est plus obligatoire pour Creuse Grand Sud, c'est un outil d'information budgétaire important qui permet à l'assemblée délibérante de débattre des orientations générales du budget en s'appuyant sur les évolutions de la situation financière nationale et spécifique, les engagements pluriannuels, la gestion de la dette, les ressources humaines et les priorités du moment.

Il s'agit d'échanger sur les grands déterminants de l'évolution des dépenses et recettes et de la projection budgétaire 2023.

L'ensemble des comptes 2022 ne sont pas arrêtés à ce jour, des modifications peuvent encore avoir lieu à la demande du Service de Gestion Comptable d'Aubusson, sans bouleversement majeur.

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) permettant d'engager un débat sur les

orientations budgétaires 2023 est joint en annexe.

Débat :

Valérie BERTIN remercie Virginie GUENAUULT.

Notre budget qui vous sera présenté doit toujours être réalisé avec prudence. Nos marges de manœuvre restent quand même limitées, même si la situation financière s'améliore. L'augmentation de la fiscalité de 7% des bases va mettre aussi un coup aux habitants du territoire. A priori, on ne s'oriente pas vers une augmentation du taux des impôts. Avez-vous des remarques par rapport à la présentation qui vient de vous être faite ?

JL LEGER :

Le plan de redressement prend fin, tout le monde s'en réjouit. Il aura fallu 6 ans et demi pour résorber un déficit creusé en un an et demi. Et on le voit là, la première marche était haute qui nous obligeait à passer de 4 millions à 2,5 millions sur l'exercice budgétaire 2017. Nous avons donc respecté ce plan de redressement, accompagné de la Chambre Régionale des Comptes mais sans obéir au doigt et à l'œil aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes puisqu'on se souvient qu'en 2017, la CRC aurait exigé une augmentation beaucoup trop brutale des impôts. Alors certes, il y en avait une, mais beaucoup moins importante que celle qui était préconisée parce que nous ne voulions pas d'un coup de massue fiscal pour les errements de gestion qui avaient été constatés.

Alors depuis, ça va mieux, pour autant il y a maintenant ce qu'on appelle la dette grise. Parce qu'évidemment avec ce plan de redressement, on n'a pas pu faire les investissements qu'on aurait tellement aimé faire. Et on le regrette tous et en particulier sur les routes. Et maintenant il y a cette fameuse dette grise qui est que les travaux de demain couteront plus chers que si nous les avions faits au préalable. Mais en tout cas, nous ne pouvions pas faire autrement.

Je veux quand même remercier les équipes successives d'élus et les 2 directrices qui ont considérablement contribué à ce plan de redressement. Il faut remercier le travail de Juliette GIOUX, il faut remercier le travail de Virginie GUENAUULT en particulier et le travail des services, en général.

Je terminerai en parlant de l'État. Je ne veux pas relancer le débat mais je crois qu'on peut dire que l'État ne traite pas particulièrement bien ses collectivités et ses EPCI. La baisse de la DGF, il nous transforme la CVAE par une fraction de TVA. Je ne pense pas que ce soit une bonne nouvelle car nous n'avons pas la main sur la fraction de TVA et la TVA est liée à la consommation. On ne peut jamais savoir dans ces temps aussi troublés ce que peut être demain le produit de la TVA. On a un produit de la fiscalité sur les entreprises qui a baissé depuis 4 ans. On peut retrouver ça dans le tableau du produit de la fiscalité. Moi, je crois qu'il est temps d'engager un débat avec l'État, comme certains parlementaires ont commencé à le faire sur le FNGIR. Ce FNGIR a été calculé en 2010 quand on a supprimé la TP, rien n'a évolué depuis, sauf pour les collectivités qui ont connu un effondrement total de leurs produits de la fiscalité des entreprises. Moi je crois qu'il est temps que l'État revienne sur le FNGIR et revienne donc sur des décisions qui pèsent quand même plusieurs dizaines de milliers d'euros, voire plusieurs centaines de milliers d'euros au bout du compte. Voilà, mes chers collègues, ce que je voulais dire très rapidement.

E MALHOMME :

Je voulais revenir sur les Zones d'activité car effectivement il ne s'est rien passé en 2022. Pourquoi cela n'avance pas. C'est vrai qu'il y a eu le COVID. Où est-ce qu'on en est par rapport à ça ?

Valérie BERTIN :

Il nous reste un dernier lot sur la Zone du Mont avec une promesse. C'est le lot « maudit » comme on dit. Il y a eu 3 promesses successives. Là nous en sommes à la dernière, en espérant que nous aboutissions d'ici la fin du printemps ou le début de l'été. Concernant l'aménagement des zones et les projets en cours, on reçoit plusieurs porteurs de projets actuellement et les services travaillent sur l'aménagement de la zone sur la partie qui n'était pas aménagée. Vous savez que nos contraintes financières ne nous permettent pas aujourd'hui d'être aménageur, donc on est en train de travailler pour pouvoir découper cette réserve foncière et la céder puisqu'on a de nombreuses demandes.

S DUCOURTIOUX :

Bonsoir chers collègues, je voulais juste dire un petit mot sur le FPIC. J'ai pu comprendre qu'on faisait un pas en arrière d'après ce qui est dit dans le DOB.

Valérie BERTIN indique que le débat est lancé.

S DUCOURTIOUX :

Je trouve ça dommage car c'est 170 000 euros qui vont échapper à notre Communauté de communes. C'est aussi une chose, que vous avez eu le mérite, Madame la Présidente, de faire voter au sein de cette Assemblée. C'est à dire la solidarité entre communes pour cette Communauté de commune. Je voulais aussi rajouter que si cet effort là avait été fait bien en amont, c'est à dire il y a 5 ou 6 ans, nous aurions résorbé le déficit dont nous parlions tout à l'heure, beaucoup plus rapidement. Je trouve regrettable que nous revenions là-dessus, c'est-à-dire l'effort de solidarité. Je pense qu'il faut encore mener cet effort de solidarité au vu de ce qui nous a été dit (120 000 euros d'augmentation qui est liée à l'augmentation des fluides). A mon sens, il ne faut pas revenir en arrière. On a fait un pas en avant, il ne faut pas en faire deux en arrière. Je pense qu'il faut maintenir cet effort de solidarité envers la Communauté de communes sur le FPIC.

D PRIOURET :

On sait que c'est un sujet qui t'est cher. J'allais justement y venir parce que personne ne veut en parler, mais le débat est ouvert. On se rappelle la difficulté, déjà l'an passé d'obtenir le versement intégral. Donc c'est pour ça que comme on l'indique page 59, on propose de revenir à la méthode antérieure avec le versement des 30%. Mais le débat est vraiment ouvert.

R NICOUX :

Je pense que ça a été une bonne chose qu'il y ait cette solidarité des Communes envers la Communauté de communes, mais je crois que nous sommes tous confrontés aujourd'hui, à l'augmentation des fluides et à des augmentations qui sont compliquées au sein de nos Communes respectives. Pour ce qui nous concerne, le budget que nous sommes en train de construire est avec le FPIC sinon, nous aurions de grosses difficultés. Donc la solidarité, elle doit fonctionner dans les deux sens. Quand il y en a besoin pour la Com Com, on veut bien faire un effort, mais actuellement, je crois que nous sommes un certain nombre de Communes à avoir besoin de conserver cette dotation de l'Etat pour pouvoir faire face aux dépenses qui nous incombent.

D PRIOURET :

Est-ce que vous conserveriez les 30 % ?

R NICOUX :

On conserverait la part qui nous revient comme c'était le cas il y a 3 ans.

D PRIOURET :

Donc vous êtes d'accord pour revenir à la situation antérieure ?

R NICOUX :

Absolument.

L CHEVREUX :

Il est vrai que je fais partie des Communes qui ont eu énormément de difficultés à redonner ce FPIC. Mais je suis déjà contrainte à demander des efforts à tous les habitants de la Commune et là, la solidarité, elle doit jouer dans les deux sens. Mon budget est donc également fait avec la conservation de notre part du FPIC par rapport à la situation antérieure.

P LEGROS :

Puisque nous devons débattre du FPIC actuellement ; je sais que c'est le cheval de bataille de monsieur DUCOURTIOUX, mais la solidarité doit marcher dans les deux sens. Il me semble que lorsque les Communautés de Communes ont été construites, elles devaient aider les Communes. Et ce n'était pas aux Communes d'aider les Communautés de communes. Je sais bien que la solidarité fonctionne aussi dans l'autre sens, mais là, l'année dernière nous n'avions pas pu enlever le FPIC de notre budget. Je suis désolée, mais cette année, nous avons construit le budget avec le FPIC. On est aussi obligé d'avoir des projets et de pouvoir les réaliser dans nos Communes. Je pense qu'il y a des collègues qui sont dans le même cas.

Valérie BERTIN :

J'entends les difficultés des Communes, bien sûr, puisque moi aussi je suis Maire d'une petite Commune. La Communauté exerce des compétences qui servent aussi l'ensemble du territoire et des habitants du territoire. L'esprit communautaire doit vraiment être important au sein de cette Assemblée. Je pense qu'effectivement si nous pouvions toujours bénéficier du FPIC ce serait une bonne chose et cela montrerait notre volonté d'avancer dans un esprit collectif.

A DETOLLE :

Merci Valérie. Nous en avons discuté au Conseil municipal de Faux-la-Montagne. On était pour le fait de laisser le FPIC en entier à la Communauté de communes parce que les Communautés de communes ne sont pas là pour aider les Communes. Elles sont là pour mutualiser un certain nombre de services, et en les mutualisant, arriver à avoir un certain nombre de retombées positives sur l'ensemble du territoire. Donc c'est bien dans cet esprit là que le FPIC fonctionne. Voilà pourquoi nous, de toute façon c'était une habitude qu'il y avait dans l'ancienne Communauté de communes que l'ensemble du FPIC remontait à la Com Com, on souhaiterait vraiment que cette dynamique positive puisse se prolonger et se poursuivre.

L LHERITIER :

Nous avons, comme l'ont dit nos collègues Maires d'autres communes, des

augmentations de fluides aussi. Par ailleurs, nous avons des projets à mener, des entretiens à réaliser et je pense que cette année ça sera extrêmement difficile pour Moutier-Rozeille, de faire bénéficier l'entièreté du FPIC à la Communauté de communes puisque nous avons un projet qui a d'ailleurs, une vocation intercommunale puisque c'est un projet qui est en lien avec le patrimoine, avec une vocation touristique. Il me semble que par ce projet, on contribue aussi à l'attractivité du territoire.

M MOINE :

Je ne vais pas surenchérir sur la question du FPIC, beaucoup de choses ont été dites. Simplement une remarque sur le FPIC ; c'est un prélèvement qui est fait sur les Intercommunalités riches, ce n'est donc pas totalement scandaleux de considérer que cela peut aller vers des Intercommunalités pauvres. Je voulais plutôt intervenir sur ce qui a été évoqué tout à l'heure, sur les projets liés à la piscine par rapport à la mise en place de panneaux photovoltaïques, qui me semble une excellente idée. Je voudrais peut-être apporter à la réflexion générale une contribution qui va dans ce sens. Vous savez que quand on a construit la piscine, on avait prévu d'avoir plusieurs énergies. On n'a pu mettre en place que l'énergie gaz mais il a été prévu une sous station qui peut recevoir de l'air chaud. Je me dis qu'il serait peut-être intéressant dans le cadre des études qui vont être diligentées, d'intégrer une dimension qui consisterait à réfléchir à une unité de méthanisation de manière à, uniquement pour la piscine, fournir un petit peu d'énergie qui serait vraiment plus durable et moins soumise aux aléas de tarifs que peut l'être le gaz.

Valérie BERTIN :

Merci pour cette remarque que nous prendrons en compte au moment des études.

A DETOLLE :

On est en train de réfléchir sur nos projets de prochains budgets qui vont être un peu moins serrés que les budgets précédents. C'est vrai que je suis un peu frustré d'un débat d'orientations générales - de politiques générales qui soit fait au sein du Conseil mais aussi fait avec l'ensemble des habitants pour permettre de dégager un certain nombre de nouvelles pistes, surtout avec les évolutions diverses, aussi bien économiques que climatiques. Pour pouvoir se redonner un petit peu une feuille de route. Allons-nous aborder cette question ? Comment pourrait-on la traiter ? Comment on la met en place ? Il me semble qu'on ne peut pas réfléchir sur un prochain budget sans avoir une réflexion sur le projet de territoire en parallèle ou même en amont.

Valérie BERTIN :

Je suis d'accord avec toi, Alain, il faudrait pouvoir avoir au moins, pour les 3 ans à venir, un plan d'investissement pluriannuel afin de dégager une feuille de route. Après, la manière de la travailler, il faut qu'on en rediscute effectivement en Bureau pour voir comment on associe les collègues ici, mais également les Conseillers Municipaux. Cela fait partie aussi de notre projet de territoire.

R NICOUX :

Je pense qu'il y aura un travail collectif à faire, mais je crois qu'il y en a un qui nous attend tous collectivement, c'est le travail sur le PLUi. Je pense qu'il devrait nous occuper largement pour les semaines et mois qui viennent. Parce que ce n'est pas le travail d'une année qui nous attend, c'est un travail de deux, trois, quatre ans. Je pense qu'il va falloir multiplier les réunions pour qu'on puisse le faire aboutir pour savoir comment on définit

les lieux d'implantations des nouvelles habitations ou les espaces que l'on devra conserver et autres. Nous avons un sujet de travail qui devrait nous occuper largement.

B SIMONS :

Je repars sur le FPIC pour apporter la position de Gentioux qui reste similaire de celle d'Aubusson et de Faux-la-Montagne. Il n'est pas compris dans le budget que nous avons déjà voté. Je voulais interroger le Bureau sur le Service d'Ordures Ménagères et notamment l'an dernier, le choix avait été fait d'aider ce service, qui, quand même, à l'heure actuelle, rencontre encore de grosses difficultés au niveau matériel ; est-ce qu'il y a de gros investissements en dehors des Benne à Ordures Ménagères, qui sont envisagés sur l'exercice à venir ?

Valérie BERTIN :

Ce sont des Bacs à Ordures Ménagères qui sont prévus en investissement. Au niveau des benne, effectivement nous avons 4 camions. Actuellement il y en a deux qui sont en panne. Nous avons dû faire appel au remplacement par la location. Cela fait donc partie de la grosse préoccupation du moment. Cela ne nous empêche pas d'avoir des projets, mais pendant quelques années, il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas eu d'entretien fait sur les bâtiments, tout a été fait à minima, que ce soit la voirie, les bâtiments ou le matériel roulant. On assure la sécurité de nos agents, mais ce matériel est vétuste. Claude BIALOUX a fait un état des lieux du matériel des différents services et c'est compliqué.

M MOINE :

Je voulais aller dans le sens d'Alain DETOLLE. Je pense qu'effectivement, et ce n'est pas contradictoire avec ce qu'à dit Renée parce que le PLUi apporte sa contribution. Mais outre les urgences à court terme que vous venez de souligner sur les Benne à Ordures Ménagères, je pense qu'on ne peut pas faire l'économie de re-réfléchir à un projet de territoire. Il me semble que le dernier, de mémoire, a été adopté lors du dernier Conseil Communautaire de la dernière mandature. C'était vraiment sur le fil. Là on a un peu de temps devant nous, je pense qu'effectivement, il faut le mettre à profit, afin d'avoir une réflexion stratégique sur ce que doit être le rôle de la Communauté de communes, les projets que nous sommes amenés à porter ensemble, les mutualisations qu'il faut viser... Je pense qu'outre la gestion quotidienne des missions qui sont celles de la Communauté de communes, il ne faut pas se priver de l'occasion de réfléchir collectivement au sens que peut prendre la Communauté de communes au regard des besoins de nos habitants. Et puis, un petit mot pour finir ; un peu plus de 7 % d'augmentation des bases, mais c'est la même chose sur les Communes. Ayons une pensée pour nos contribuables. Cela ne sera pas la peine d'en rajouter.

D PRIOURET :

C'est bien de rentrer dans la réflexion. En tant que VP aux finances, je ne suis pas toujours fier de rappeler quelques réalités, mais nous ne sommes pas prêts pour rentrer dans de grandes politiques de réinvestissement. Il y a quand même des réalités à ne pas oublier. Malgré les bons résultats de l'année qui donnent une petite marge de manœuvre, il faut quand même rappeler que nous avons un taux d'endettement qui approche les 98 % et que pour espérer pouvoir avoir le droit d'emprunter, il faudrait que ce taux descende à 50 %. Il faut donc attendre encore quelques années.

De plus, comme l'a dit Virginie, nous avons quelques emprunts, hélas, à taux variables.

Donc avec l'inflation actuelle, il faut aussi en tenir compte. C'est vrai que pour ceux qui auraient des doutes sur l'intérêt intercommunal, cela n'aide pas cette incapacité de gros investissements à voir l'avenir de façon très optimiste. Mais cela n'empêche pas de réfléchir sur les projets, PLUi ou autres, sur le projet global, en attendant des jours meilleurs.

Valérie BERTIN :

Concernant le PLUi, le vice-président, Claude BIALOUX, peut peut-être en parler. Dans tous les cas les services travaillent et on espère la prescription du PLUi assez rapidement et des réunions seront organisées. Nous entrons dans cette démarche, qui, à mon avis et je l'espère, fédérera et simplifiera toutes les règles d'urbanisme qui ne sont aujourd'hui plus possibles dans nos petites Communes.

M MOINE :

Il y a l'ORT aussi.

JL LEGER :

Sur la nécessité de réécrire un projet de territoire pas de souci. Je pense que ça peut tous nous fédérer. Mais je pense que l'ancien n'a pas pris beaucoup de rides finalement. Parce qu'on avait placé comme grande priorité l'accueil et l'attractivité. Je pense que ça n'a pas pris une ride puisque le challenge qui est devant nous, c'est comment essayer d'enrayer le déclin démographique, essayer de stabiliser la population, d'accueillir de nouvelles populations, de nouvelles activités. Je pense que ça reste éminemment d'actualité. Le développement des énergies renouvelables ; non seulement je pense que ça n'a pas pris une ride, mais je crois que c'est encore plus vrai aujourd'hui face aux défis énergétiques. Donc voilà, je crois que, bien sûr, il faut réécrire quelque chose, ça donne aussi la possibilité de se réunir et c'est toujours mieux que de se diviser. Mais je crois que dans l'ancien, il y a aussi des débats intéressants.

M MOINE :

La santé s'impose aujourd'hui comme une priorité de plus en plus pressante.

D PRIOURET :

Est-ce qu'il y a d'autres interventions au sujet du DOB ?

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire PREND ACTE de la transmission dudit rapport.

Développement Aménagement du Territoire

3. Convention de partenariat entre le Conseil Départemental de la Creuse et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale pour 2023-2024 dans le cadre de PIG départementaux (ANAH).

Claude BIALOUX présente le rapport ci-après

Rappel du contexte

L'amélioration de l'habitat privé est depuis de nombreuses années une préoccupation partagée par les collectivités territoriales et leurs groupements. La Communauté de communes Creuse Grand Sud œuvre depuis plus de 15 ans pour la rénovation énergétique à travers sa politique habitat. Elle a d'ailleurs inscrit l'enjeu dans son Projet de Territoire : d'Offrir un accès à un habitat décent, économe en énergie, adapté à chacun ».

En 2016, Creuse Grand Sud aux côtés des autres Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) creusois ont convenu de s'engager dans la mise en œuvre de deux nouveaux Programmes d'Intérêt Général (PIG) dont le Conseil Départemental de la Creuse assure la maîtrise d'ouvrage :

- Le premier programme est dédié à l'adaptation des logements à la perte d'autonomie,
- Le second programme traite de la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

Ces deux PIG ont été mis en œuvre entre 2016 et le 31 décembre 2019. Ils ont fait l'objet de deux conventions entre l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et le Conseil Départemental de la Creuse.

Ces deux conventions ont été prorogées par avenant jusqu'au 31 décembre 2022 après délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 24 octobre 2019, après avis des membres du Comité de pilotage des PIG le 25 juillet 2019.

Ainsi, une première convention de partenariat entre le Conseil Départemental de la Creuse et les EPCI a été signée pour la période 2016-2019. Une deuxième convention de partenariat est intervenue dans le cadre de la prorogation des deux Programmes d'intérêt Général jusqu'au 31 décembre 2022.

Par délibération N°CD2022-12/3/18 (dossier N°5494) du 16 décembre 2022, le Conseil Départemental de la Creuse a voté une seconde prorogation des 2 PIG départementaux à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2024. Deux arrêtés préfectoraux du 20 décembre 2022 confirment cette prorogation pour 2023-2024. Des avenants aux deux conventions entre l'ANAH et le Conseil Départemental de la Creuse couvriront la période 2023-2024.

Il est à noter que les arrêtés préfectoraux prévoient que les périmètres desdits PIG départementaux excluront les périmètres des OPAH-RU en place ou à venir, ces opérations permettant de bénéficier d'outils de financement spécifiques

Objet de la demande

Par la présente délibération, il s'agit de poursuivre le partenariat engagé avec le Département de la Creuse au travers **d'une nouvelle convention de partenariat 2023-2024 entre le Conseil Départemental de la Creuse et les 9 EPCI de Creuse**. Cette convention rappelle le partenariat opérationnel et financier entre les EPCI et le Conseil Départemental de la Creuse pour la période 2023-2024 dans le cadre des PIG départementaux dévolus à l'habitat

Éléments d'appréciation

En tant que maître d'ouvrage, le Conseil Départemental de la Creuse s'engage à :

- la désignation de référent par territoire, tant sur le volet animation que pour le suivi des dossiers ;
- la prise en compte, dans l'instruction des demandes et leur paiement, du règlement d'intervention de chaque signataire ;
- la tenue de permanences par territoire, en fonction des souhaits et des disponibilités de chaque signataire ;
- la mention des signataires dans toute action de communication relative au dispositif.
- toute collaboration avec les signataires pour mener des actions complémentaires à celles des PIG.

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale s'engagent à :

- Faciliter la mise en œuvre du dispositif sur son territoire, notamment par ses supports de communication et en orientant les particuliers vers le service dédié Creuse Habitat ;
- Désigner, le cas échéant, le ou les référent(s) du dispositif parmi les élus et/ou services de sa collectivité ;
- Faciliter la mise en œuvre des permanences sur les territoires par la mise à disposition gracieuse de locaux ;
- Informer le Conseil départemental des règlements d'intervention concernant les aides liées aux travaux sur leurs territoires.

Depuis 2016, le Conseil Départemental de la Creuse est maître d'ouvrage des deux Programmes d'Intérêt Général (PIG) dont il a délégué la mise en œuvre au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Creuse Habitat depuis le 1^{er} mars 2020.

Concrètement, au travers de ces PIG et de leur financement, il s'agit d'aider financièrement les propriétaires occupants ou bailleurs à rénover leur habitat pour l'adapter à l'âge ou pour qu'il ne soit plus considéré comme indigne ou précaire au niveau énergétique.

Éléments financiers

En tant que maître d'ouvrage des PIG départementaux, le Conseil Départemental de la Creuse contribue à *minima* à hauteur de 20% du coût « Toutes Charges Comprises (TCC) » de chaque programme.

La répartition entre chaque EPCI s'effectue sur la base d'une contribution prévisionnelle

des EPCI à hauteur de 57 500€, selon le tableau récapitulatif ci-dessous. La contribution de chaque EPCI est proportionnelle au nombre de propriétaires occupants éligibles aux aides de l'ANAH, sur son territoire.

La contribution prévisionnelle de la Communauté de communes Creuse Grand Sud est évaluée à 4 250 € / an.

EPCI	Nombre de propriétaires occupants éligibles aux aides Anah	Contribution initiale prévisionnelle EPCI / an en €	Minoration pour animation renforcée	Contribution finale prévisionnelle EPCI / an en €
Communauté d'Agglomération Grand Guéret	3250	8 050		8 050
Communauté de Communes Creuse Confluence	3603	9 200		9 200
Communauté de Communes Creuse Sud Ouest	3016	8 050	3 000	5 050
Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine	3180	8 050		8 050
Communauté de Communes Creuse Grand Sud	2121	5 750	1 500	4 250
Communauté de Communes du Pays Sostranien	1725	4 600	1 500	3 100
Communauté de Communes du Pays Dunois	1829	4 887,50		4 887,50
Communauté de Communes de Bénévent-Grand-Bourg	1589	4 312,50	1 500	2 812,50
Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche	1685	4 600		4 600
TOTAL	21 998 €	57 500 €	7 500 €	50 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ENGAGE** UN NOUVEAU PARTENARIAT 2023-2024 avec le Département de la Creuse et les autres EPCI Creusois dans le cadre de Programmes d'Intérêt Général départementaux dévolus à l'habitat,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer la convention de partenariat jointe entre le Conseil Départemental de la Creuse et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale pour 2023-2024,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente décision,
- **DECIDE** d'inscrire la dépense de 4 250 € au budget 2023.

M MOINE :

Quelle va être l'articulation entre les deux OPAH et le PIG ?

C BIALOUX :

C'est complémentaire car le PIG ne va pas sur les immeubles qui seront en OPAH-RU. C'est-à-dire qu'à Aubusson, il y aura peut-être un, deux ou trois immeubles, ou toute une rue, mais les propriétaires n'auront pas le droit au PIG. Ils l'auront par l'OPAH-RU.

CONTRE : 0

POUR : 40

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

4. Adhésion à l'association Clermont – Massif central 2028

P ESTERELLAS :

« Chers collègues,

Vous avez lu le rapport présenté dans le déroulé de la séance. Je me propose de vous donner d'autres informations, glanées lors de la visioconférence organisée par M. le maire de Clermont Ferrand, Olivier BIANCHI, le 8 mars à la suite des résultats de la première sélection des 4 villes françaises pour devenir la capitale européenne de la Culture.

Tout d'abord, en 2028, il y aurait 3 capitales, une en France, une en République Tchèque et une au Monténégro ou la Macédoine. La particularité de la candidature de Clermont est liée à son choix d'associer un territoire : le Massif central, soit 85 000 km², ce qui équivaut environ à la superficie du Portugal, pour 4 000 000 d'habitants répartis dans 600 communes.

La terre du milieu a toute ses chances pour 2028, les résultats seront connus en fin d'année 2023.

Tout d'abord, l'Auvergne est entrée dans le top 10 des destinations dans le monde dans les années 2010, le classement UNESCO rayonne au-delà de la France et résonne avec le label d'Aubusson.

Officialiser aujourd'hui notre partenariat avec Clermont Ferrand, c'est mettre en place plus qu'une passerelle entre notre territoire et la capitale de l'AURA, c'est rendre visible nos savoir-faire, notre patrimoine culturel et historique.

Autrement dit, c'est profiter des retombées économiques et mettre en lumière le foisonnement artistique dont nous sommes tous témoins sur notre territoire.

Ce n'est pas uniquement Creuse Grand Sud, mais bien l'ensemble des communes de notre territoire qui sont concernés par cette candidature. »

Rappel du contexte

Clermont-Ferrand s'est officiellement portée candidate à la sélection de la [Capitale européenne de la Culture 2028](#) avec comme périmètre élargi le Massif central. Ce projet ambitieux dépasse ainsi le seul périmètre de la métropole Clermont-Auvergne pour s'inscrire dans l'environnement géoculturel qui forge son histoire et son identité, à savoir celui de l'Auvergne et du Massif central.

Le Massif central est un espace dont les potentiels et la qualité de vie se sont affirmés de manière éclatante à la suite du confinement. Aussi, il paraît plus que jamais opportun de donner corps à cet immense territoire en le faisant vivre autour de projets structurants qui permettront d'unifier cette entité autour d'une nouvelle projection, celle de « diagonale de la culture ».

Ce projet de Capitale européenne de la Culture reposera ainsi sur le triple ancrage rural, industriel et universitaire d'un vaste territoire caractérisé par ses reliefs et sa nature volcanique, qui peut proposer une réponse locale inspirante dans un monde qui a subi une crise inédite.

Les Capitales européennes de la Culture

Souvent perçues comme une grande année de festivités, les Capitales européennes de la Culture sont bien plus qu'une seule programmation culturelle et artistique. Le titre est dans les faits adossé à une stratégie de long terme de la ville porteuse et de la zone avec laquelle elle candidate.

Le dossier doit faire apparaître les axes sur lesquels le territoire choisira de faire reposer son développement dans les années à venir et le donnera à voir à l'international. A ce titre, la candidature doit se construire à partir des spécificités locales et en lien étroit avec les grands schémas directeurs et projets structurants des collectivités engagées dans le processus.

Le projet agira ainsi comme un catalyseur entre acteurs publics, privés et citoyens pour favoriser certaines mutations et servir d'année de basculement, de passage dans une nouvelle dimension territoriale en faisant vivre l'Europe au sein du Massif central et en faisant de ce dernier un territoire à vocation européenne. En effet, le Massif central peut devenir un laboratoire culturel et citoyen à ciel ouvert où de nouvelles formes et de nouveaux dispositifs artistiques et culturels peuvent être construits et dupliqués dans les nombreuses autres zones de moyennes montagnes de l'Union Européenne.

Décloisonnement et participation élargie seront des mots d'ordre pour qu'habitants de tous âges, universitaires, acteurs économiques, associatifs et culturels puissent intervenir

dans cette candidature d'avenir pour un cadre territorial valorisé, favorisant cohésion sociale, attractivité et bien-vivre.

Le processus de sélection

Les candidatures au titre de Capitale européennes sont des processus au long cours qui demandent un important travail préparatoire et font l'objet d'une sélection en plusieurs étapes. Six ans avant l'année de la manifestation, deux à trois États européens désignés selon un calendrier préétabli, publient un appel à candidatures par l'intermédiaire de leur ministère de la Culture. En 2022, ce sera ainsi au tour de la France et de la République Tchèque. Au sein de ces États, les villes et régions qui souhaitent participer à la compétition doivent soumettre un dossier de soixante pages répondant à un format prédéfini.

Une candidature a été rédigée et en lien [ici](#). Un résumé est téléchargeable [ici](#). Ce projet culturel pour maintenant, pour 2028, pour après est basé sur 4 axes :

- 1 Favoriser la démocratisation culturelle et l'éducation artistique pour la jeunesse,
- 2 Donner des outils à la création et à l'expérimentation artistiques,
- 3 Encourager la participation de tous les publics,
- 4 Une politique culturelle coopérative et internationale.

Un jury composé de dix experts culturels européens, auquel s'ajoutent généralement deux experts nationaux, examine les candidatures au regard d'une série de critères au cours d'une phase de présélection qui comprend un oral. A l'issue de cette première phase, quelques villes restent en lice et sont invitées à soumettre un dossier complété ainsi qu'à organiser une visite de terrain d'une journée. Au terme de ce processus, le jury se réunit de nouveau pour délibérer et officiellement désigner la ville et/ou le territoire retenu pour accueillir la Capitale européenne de la Culture.

Les Capitales européennes de la Culture sont officiellement désignées au plus tard quatre ans avant l'année effective. Cette période est nécessaire à la préparation du titre et de son programme afférent avec les différents territoires et acteurs concernés, mais aussi, et c'est un aspect essentiel, avec la population.

Quatre communes françaises ont été présélectionnées vendredi 3 mars 2023 : Bourges, Montpellier, Rouen, et Clermont-Ferrand. Le lauréat final sera connu à la fin de l'année.

Le calendrier de la candidature Clermont – Massif central 2028

Pour ce qui est de la démarche Clermont – Massif Central, elle a débuté avec une phase de concertation collective en 2015 (les États généraux de la Culture), suivi d'une phase événementielle pré figurative, Effervescences en 2017-2019, qui a permis de sensibiliser habitants et acteurs culturels au projet comme de mesurer leur engouement. Aujourd'hui, les équipes se consacrent pleinement à l'élaboration de la candidature et son portage collectif.

L'équipe de la candidature a pu bâtir une première proposition distinctive, cohérente et persuasive pour le jury européen.

Le travail porte sur :

- la vision de long terme et l'approche territoriale globale qui sera bâtie dans le cadre de cette démarche : un soutien large et enthousiaste des collectivités du Massif central seront effectivement déterminant aux yeux du jury européen et particulièrement percutant vis-à-vis des autres candidatures françaises qui sont repliées sur une ville ou une métropole
- la qualité et l'originalité du concept de candidature et de la programmation artistique et culturelle ;
- une dimension et un ancrage européens qui devront fortement ressortir dans la programmation et la communication du projet ;
- le travail et le portage collectif des acteurs culturels, institutionnels et socio-économiques ;
- la concertation et la participation la plus large des publics, notamment les publics dits éloignés de la culture ;
- la capacité de conduite et de financement d'un projet de cette envergure.

Les axes de travail

Le concept qui se dessine autour du projet Clermont – Massif central 2028 s'articule autour d'une alternative territoriale, celle d'un modèle de développement à taille humaine, au mode de vie « doux » et convivial, où les pôles urbains sont fortement imbriqués à leur environnement naturel, selon les quatre axes suivants :

- une métropole de la proximité et du bien vivre : processus de mutation urbaine portant attention au cadre de vie et visant à lutter contre les inégalités sociales ;
- une identité forte basée sur les quatre éléments : des paysages naturels exceptionnels et une géologie distinctive, qui fondent l'entité géoculturelle du Massif central ;
- une dialectique urbain/rural : pour un développement territorial durable et facteur d'innovation, et qui fasse écho à d'autres territoires européens ;
- un héritage ouvrier revendiqué pour une mue industrielle durable.

L'adhésion à l'association et les contreparties

Le périmètre de projet Clermont - Massif central est un parti-pris fort qui nécessite le plein soutien des collectivités et grandes institutions culturelles du Massif, auxquelles il est aujourd'hui proposé d'adhérer à une association, Clermont – Massif central 2028, qui a été créée en Décembre 2020.

Afin d'impliquer un maximum de collectivités, le prix de l'adhésion est adapté au nombre d'habitants vivant sur le territoire :

- 1 000 euros pour les collectivités de moins de 20 000 habitants
- 1 800 euros pour les collectivités entre 20 000 et 50 000 habitants
- 2 500 euros pour les collectivités au-delà de 50 000 habitants

En plus de maximiser les chances de réussite de la candidature d'être retenue par le jury européen, l'adhésion d'une collectivité lui donne droit à :

- L'adhésion automatique de tous les acteurs culturels liés à la collectivité directement ou significativement (via l'attribution de subventions par exemple)
- Un siège à l'Assemblée 2028, l'assemblée générale
- Une inscription libre ateliers de co-écriture du dossier, pour les élus et services de la collectivité mais aussi pour les acteurs culturels liés à cette dernière
- le droit de bénéficier sur le territoire de la présence de dispositifs culturels itinérants comme le (Atelier Dessine-moi ta Capitale, La scène mobile etc...)
- Une visibilité sur les supports de communication de la candidature et la valorisation des manifestations culturelles portées par le territoire
- l'accès immédiat à l'équipe et son ingénierie culturelle si la collectivité ou l'un des acteurs culturels de son territoire souhaite présenter des projets à créer ou labéliser pour l'année 2028 dans le cas où la candidature de Clermont-Ferrand Massif central serait lauréate

Pour la suite, une fois lauréat et pour préparer 2028, d'autres outils et services d'ingénierie culturelle seront mutualisés entre les adhérents de l'association ou de l'organisation qui portera le projet de capitale européenne de la culture. Pour l'année 2028 deux niveaux de coopération culturelle peuvent d'ores et déjà être envisagés pour la collectivité et ses acteurs culturels.

1. une labellisation des actions et manifestations culturelles dont la collectivité est productrice, coproductrice ou partenaire pour bénéficier de plus de visibilité et être cartographié sur l'espace de la capitale Massif central. Cette labellisation pourra être automatique à partir du moment où ces manifestations culturelles justifieront, au moins pour l'année 2028, d'une dimension européenne (notamment au niveau des artistes programmés)

2. la co-création / coproduction de projet nouveau et spécifique à l'année 2028 à élaborer avec les équipes de la Capitale Européenne de la culture et les services ou acteurs culturels de la collectivité. Ce second niveau de partenariat peut se traduire par un accompagnement opérationnel des équipes de la Capitale Européenne de la Culture (ingénierie culturelle, mise en relation au niveau européen, aide au montage financier...).

Objet de la demande

Il est proposé au conseil communautaire de soutenir la candidature Clermont-Massif Central au titre de Capitale européenne de la Culture, retenue parmi les 4 finalistes, et d'adhérer à l'association Clermont – Massif central 2028.

Eléments d'appréciation

En soutenant cette candidature, la Communauté de communes aura trois moyens de contribuer à la Capitale :

- [une labellisation de projets/manifestations que l'EPCI soutient à condition qu'en 2028 celles-ci fassent référence à l'Europe ou à au moins une des grandes thématiques du dossier.
- [la participation à des dispositifs de coproduction

- [la création et la gestion dans l'EPCI d'un budget participatif Capitale Européenne de la Culture (l'équipe Capitale pourra accompagner dans la création d'une plateforme).

Cette contribution offre une opportunité pour Creuse Grand Sud et le territoire, pour valoriser sa politique culturelle et donner de la lisibilité aux actions portées en particulier par nos partenaires locaux. Elle permettra d'ouvrir de nouvelles coopérations sur des projets communs pouvant s'appuyer sur une ingénierie dédiée, culturelle et de recherche financière. Plus globalement cet engagement participera à l'attractivité culturelle du territoire.

Conséquences financières

Il s'agira pour la Communauté de communes d'apporter les moyens humains et financiers pour contribuer à cette candidature et participer au programme d'actions. L'adhésion à l'association s'élève à 1 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- [**SOUTIEN** officiellement la candidature Clermont – Massif central au titre de Capitale européenne de la Culture et de relayer ce soutien sur ses supports de communication ;
- [**ADHÉRE** à l'association Clermont – Massif central 2028 en tant que membre associé ;
- [**CONTRIBUE au fonctionnement** de cette association à hauteur de 1000 € pour l'exercice 2023 afin de financer les actions et moyens humains nécessaires à la constitution et au portage du dossier ;
- [**S'ENGAGE à examiner la contribution** de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud à la préparation et la mise en œuvre du titre en cas de sélection par le jury européen.

CONTRE : 0

POUR : 40

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Enfance et jeunesse

5. Convention de mise à disposition du service ALSH de Felletin à la Commune de Felletin pour l'accueil périscolaire

JL LEGER présente le rapport ci-après.

Contexte

La Commune de Felletin dispose d'un accueil périscolaire du soir. Sachant que la Communauté de Communes Creuse Grand Sud dispose dans le cadre de son service d'Accueil de Loisirs sans hébergement (ALSH) du personnel compétent, une mise à disposition du service communautaire auprès de la Commune a été mise en place dès 2018.

Objet de la demande

Il s'agit d'organiser le maintien de cette activité, dans le cadre d'une mise à disposition de service.

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence « action sociale, politique de l'enfance et de la jeunesse », la Commune souhaite pouvoir bénéficier de la mise à disposition des services de l'EPCI. Les services de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud, aptes à gérer le fonctionnement du service périscolaire, sur la commune de Felletin, sont mis à la disposition de la Commune, afin d'intervenir pour des interventions opérationnelles liées au fonctionnement et à la gestion du service.

Les agents sont de plein droit mis à la disposition du Maire de Felletin lors des interventions au sein du service.

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au 31 décembre 2025.

Le remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement constatées par la Commune bénéficiaire de la mise à disposition.

Une unité correspond à une utilisation du service mutualisé par la Commune de Felletin, à l'heure, suivant les coûts indiqués en annexe et suivant la législation d'encadrement des enfants en matière d'accueil périscolaire, en fonction des dépenses suivantes :

- Les charges de personnel et frais assimilés,
- Les charges directes du service : Goûters, fournitures et navettes de transport,
- Les charges du bâtiment.

La charge d'activité en 2022 est de 2h15 par jour, 4 jours par semaine soit 9h par semaine ou 9 unités par semaine.

Éléments financiers

Au vu des éléments de calcul et pour 36 semaines d'activité, la recette prévisionnelle est estimée à 28 742 €.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ACCEPTE** le maintien de la mise à disposition du service d'accueil de loisirs à la Commune de Felletin afin d'assurer l'accueil périscolaire suivant la convention jointe en annexe,
- **PROPOSE** les modalités de remboursement de cette mise à disposition de service à la Commune de Felletin suivant l'annexe financière jointe à la convention,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération et notamment la convention.

CONTRE : 0

POUR : 40

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Culture

6. Règlement intérieur des médiathèques

Valérie BERTIN salue la Directrice de la médiathèque, Mathilde ENIQUE, qui est parmi nous ce soir comme bien souvent pour les Conseils Communautaires.

P ESTERELLAS présente le rapport ci-après

Rappel du contexte

La Communauté de communes s'est engagée sur la voie de la création d'un réseau de lecture publique dont l'objectif est de contribuer aux loisirs, à la culture et à la documentation de la population par l'accès, l'usage et la diffusion de différents médias : texte, image, son, vidéo. Il présente également des expositions et des animations à vocation culturelle en complément de son service. Il propose des actions permettant l'accès aux nouveaux médias et aux nouveaux supports de transmission des œuvres, des idées, et tous les autres domaines à vocation culturelle ou ludique.

Le réseau Creuse Grand Sud fait parti du réseau de la Direction Départementale de la Lecture Publique (précédemment intitulée Bibliothèque Départementale de la Creuse).

Dans l'immédiat, cette action porte sur la mise en réseau de sept sites :

- Felletin
- Aubusson
- Faux la Montagne
- Gentioux
- Vallière
- St Sulpice les Champs
- La Villedieu

Objet de la demande

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes d'approuver le règlement intérieur du réseau de Lecture publique ainsi que les chartes Internet/Numérique et Emprunt liseuses associées (en annexe).

Éléments d'appréciation

Les bibliothèques sont des établissements en constante mutation, leurs missions suivent l'évolution des besoins des usagers du territoire. Le dernier règlement intérieur du réseau a été voté le 10/02/2016, en conséquence il était nécessaire de le mettre à jour.

Débat :

S DUCOURTIOUX :

Rien à voir avec le règlement, mais puisqu'on parle des médiathèques, j'ai une interrogation sur la médiathèque d'Aubusson que je trouve en bien triste état. Est-il envisagé que ce soit, de la part du Département, propriétaire des murs, ou nous, Communauté de communes, de donner un coup de jeune, de l'agrandir, voir même de la déplacer ? Quand on compare la médiathèque d'Aubusson à celle de Felletin, « il n'y a pas photo ». Je me désolé par cet état.

Valérie BERTIN :

On ne peut que comprendre et partager ta demande.

S DUCOURTIOUX :

Je voulais ajouter qu'en plus elle n'est même pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Valérie BERTIN :

Elle fait partie de la réflexion, du projet plus important porté par le Département. Mais effectivement, toutes les pistes ont aussi été envisagées, à savoir, est-ce qu'elle reste sur ce site, qui est important aussi car c'est une passerelle avec la proximité de la piscine. Il y a tout un environnement intéressant.

P ESTERELLAS :

Oui, le Centre Culturel Jean Lurçat est intéressant, ça c'est indéniable. Pour tout ce qu'il abrite. Par contre c'est vrai que comme c'est le Département qui en est propriétaire, on attend qu'il fasse quelque chose. Tout simplement. Aujourd'hui, on ne peut que se désoler de cette situation là ; non accès aux personnes en situation de mobilité réduite. On se retrouve dans une situation avec par exemple, des moquettes qui n'ont pas été changées depuis 30 ans. On a donc, quand même, une multitude de choses que nous souhaiterions voir s'améliorer au niveau des conditions d'accueil à la médiathèque et dans le Centre Jean Lurçat en général.

M MOINE :

Pour rester sur ce sujet, il y a eu quand même un certain nombre de comités de pilotage depuis de nombreuses années maintenant où un certain nombre de scénarios ont été envisagés et pour un certain nombre d'entre eux, concernaient la médiathèque. Alors c'est une question qui ne veut mettre personne en difficulté, mais est-ce qu'il y a du nouveau par rapport à ça ? Qu'est ce que propose le Département ? On sait qu'il y a du nouveau sur le Musée de la Résistance. Là les choses sont en train de se mettre en place. Il y a des scénographes qui sont en train de travailler dessus et on sait sur quels lieux à l'intérieur de la Scène Nationale. Et sur la médiathèque est-ce qu'il y a des propositions d'évolution de surface ou des choses comme ça ou est-ce qu'on reste à un statu quo ?

P ESTERELLAS :

Pour le moment c'est un statu quo car même la place que prenait le Musée de la Résistance n'était pas complètement définie sur l'ensemble des documents que j'ai eus. Ils ont encore rajouté une parcelle qui est le couloir, mais ça évolue encore.

Mais sur la médiathèque, il n'y a pas d'évolution. C'est-à-dire qu'on n'a pas parlé d'accessibilité de la médiathèque. Il avait été évoqué, qu'une partie de la médiathèque soit dans l'Avant Scène qui était le bar restaurant auparavant occupé par un gérant. Mais cette évolution n'est pas faisable parce que, comme nous l'a rappelé Viviane Olivier, la Directrice des Bibliothèques Départementales, il est nécessaire désormais d'avoir une surface assez importante, c'est 300 m², pour obtenir une subvention et c'est aussi ça qui est dommage dans cette situation là, car l'ensemble des acteurs qui sont autour de cette évolution de Jean Lurçat sont au courant et cela n'avance pas. Cela n'avance pas jusqu'à un point où monsieur le Maire d'Aubusson nous a prévenu par courrier qu'il y a aussi une situation autour du responsable unique de sécurité. Qui en prend la responsabilité ? La Scène Nationale, la médiathèque, le Musée de la Résistance ? C'est quand même un peu compliqué et pour le moment il n'y a pas d'évolution. Il y a que de belles intentions. Mais cela ne va pas plus loin, me semble t'il.

R NICOUX :

J'avais une question par rapport au statut de la médiathèque. Elle est intercommunale, mais nous sommes locataires ? Théoriquement, il y a des travaux qui incombent au locataire et non pas au propriétaire. Notamment ce qui relève de la peinture, de l'entretien à l'intérieur. Donc est-ce qu'il ne serait pas nécessaire de mettre au budget une somme qui va être utilisée pour remettre en état ces locaux que nous utilisons

depuis un certain temps ? Puisque cela fait aussi partie des obligations du locataire. Je ne sais pas quelle est la convention signée entre le Département qui est propriétaire et la Communauté de communes, mais légalement il y a des travaux qui reviennent de droit au locataire.

Valérie BERTIN :

La convention n'a pas été remise à jour, nous n'avons pas de convention aujourd'hui.

M MOINE :

Je peux apporter un élément d'appréciation. On avait retrouvé dans les archives de la Mairie, un projet de convention qui remontait à Michel Moreigne. Mais ce n'étaient que des exemplaires de travail. Donc aujourd'hui on est occupant tacite.

Valérie BERTIN :

Non, nous sommes occupant sans titre, on ne paie pas de loyer.

M MOINE :

Pour rebondir encore, on était il y a quelques jours au cinéma d'Aubusson qui est communal pour inaugurer le remplacement des sièges et des moquettes (je ne sais pas si elles tiendront 30 ans). Ne serait-il pas temps, j'ai bien entendu ce qu'a dit notre Vice Président aux finances et je tiens tout de suite à le prévenir que je n' imagine pas que ce que je vais dire va se faire dans les mois qui viennent, mais on a une réflexion à avoir sur le statut de ce cinéma qui aujourd'hui est communal mais pourrait tout à fait, je pense, répondre à un intérêt communautaire. Et dans l'hypothèse où il faudrait, cela avait été envisagé à une époque, reconstruire un cinéma, est-ce qu'il ne serait pas judicieux d'intégrer la dimension médiathèque avec une superficie nécessaire pour répondre aux normes en vigueur ? Et on est largement en deçà, sur un terrain appartenant à la Communauté de communes situé autour de la piscine par exemple. C'est une remarque, cela ne veut pas dire qu'on va le faire tout de suite, mais on peut, peut-être lancer la réflexion dans l'esprit qu'évoquait Alain DETOLLE tout à l'heure.

Valérie BERTIN :

Nous avons quand même un projet. Les services ont travaillé avec le Département en début d'année 2022 puisque justement la question du loyer a été abordée. Nous allons avoir une nouvelle charge car le Département souhaite que l'on paie un loyer en tant que locataire de cet espace.

M MOINE :

Cela va à l'encontre de l'intention des créateurs ; qu'il n'y ait pas de loyer.

JL LEGER :

Se pose un autre problème, c'est que le Centre Culturel a mal vieilli, il a 40 ans et il a besoin de travaux sans doute très importants. Alors à ma connaissance je crois qu'une étude va être financée dans le cadre du contrat de projet État-Région. Je crois qu'on dit, à nouveau, contrat de plan État-Région. Mais uniquement l'étude, pour l'instant, les travaux de restauration d'un bâtiment qui en a bien besoin, notamment par rapport à la précarité énergétique. Et donc ça se rajoute en plus, au problème des usages par les différents utilisateurs du Centre Culturel. Je me souviens d'une expression de l'ancien Directeur de la Scène Nationale qui disait « qu'on souhaite tous que le musée se fasse au Centre Culturel, mais on va essayer de faire rentrer du 43 dans une boîte à chaussures de 36 » et c'est vrai que s'est compliqué pour tout le monde. Même si depuis le temps qu'on attendait le musée, on souhaite le voir s'installer.

M MOINE :

Les travaux de confortation ne règlent pas le problème de la superficie mise à

disposition.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le règlement intérieur du réseau de Lecture publique ainsi que les chartes Internet/Numérique et Emprunt liseuses associées (en annexes),
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

CONTRE : 0

POUR : 40

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

7. Charte du bénévolat

P ESTERELLAS présente le point 7 et remercie Mathilde ENIQUE pour le travail effectué sur cette charte.

Les Conseillers communautaires indiquent ne pas avoir cette charte du bénévolat.

P ESTERELLAS lit donc la charte.

Rappel du contexte

Sur l'ensemble des sept sites composant le réseau de lecture publique Creuse Grand Sud, quatre fonctionnent entièrement ou partiellement grâce à la présence de bénévoles : Gentioux (ponctuellement), Vallière (2 bénévoles de manière permanente), St Sulpice les Champs (2 bénévoles de manière permanente) et La Villedieu (1 agent communal et 1 bénévole).

Objet de la demande

Il est proposé au Conseil de la Communauté de Communes d'approuver la charte de bénévolat dans les médiathèques du réseau de lecture publique Creuse Grand Sud, afin d'affirmer le rôle des bénévoles et d'encadrer leur activité.

Éléments d'appréciation

L'implication des bénévoles est essentielle au bon fonctionnement de plusieurs des sites du Réseau de Lecture Publique, il est donc nécessaire d'acter par la signature d'une charte multipartite leur engagement au sein des médiathèques.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** la charte du bénévolat,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

CONTRE : 0
POUR : 40
ABSTENTION : 0
Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Valérie BERTIN :

Quelques informations avant la motion :

- Amandine BONNAUD notre Chargée d'accueil-attractivité était aujourd'hui à Limoges pour participer au Forum santé organisé par l'AMAC avec d'autres élus dont Monsieur MOINE et Madame CHEVREUX.
- Nous avons une Commission environnement qui se tiendra lundi 20 mars, vous avez dû recevoir l'invitation dans vos mairies.
- On vous propose une motion qui vient de l'AMAC. Nous avons été plusieurs à nous retrouver lors de manifestations, en soutien, pour montrer notre opposition à la proposition de la carte scolaire. Vous êtes tous d'accord pour qu'on prenne cette motion et qu'on soutienne les positions de l'Associations des Maires, des élus Communaux, même si on sait qu'aujourd'hui la carte est périmée ?

M MOINE :

Quand on a rencontré la Rectrice, elle nous a indiqué qu'elle reverrait peut-être les choses au mois de juin. On ne va pas rester à attendre le mois de juin pour savoir ce qu'il va se passer. Donc la mobilisation se poursuit, les élus ont adressé via la Préfecture, un courrier au Ministre de l'Education Nationale en lui demandant qu'il vienne nous rencontrer dans le Département.

Mais pour l'instant, je crois que nous restons toujours aussi mobilisés pour obtenir l'absence de fermeture de classe totale, puisqu'aujourd'hui c'est entre 6 et 7 qui sont programmées pour 1 ouverture. L'inspecteur veut rendre 5 postes.

Sur la méthode, on en a déjà beaucoup parlé, moi je n'avais jamais connu de situation où on nous annonçait 19 fermetures de classes dans le Département. L'inspecteur d'académie a quand même cette grande qualité d'avoir réussi à fédérer, en très peu de temps, une réaction très importante puisqu'on a vraiment tous ressenti ça comme une agression contre la ruralité. Il a fait machine arrière, mais il n'a pas réglé un point sur lequel nous sommes d'accord avec lui, il y a un problème sur la brigade de remplacement qui est insuffisamment dotée aujourd'hui. Ce n'est pas en allant chercher des postes sur des classes qu'on va régler le problème, mais c'est bien par l'obtention de moyens humains supplémentaires et pas seulement contractuels, comme nous l'a dit la Rectrice, parce qu'on sait que les contractuels sont des gens de bonne volonté, mais pas très formés, qu'on lâche dans la cage aux fauves avec des résultats contrastés.

Donc aujourd'hui nous ne sommes absolument pas satisfaits de la situation. Nous pensons que les gains de cause vont causer les mêmes effets. Nous avons rappelé à la Rectrice que l'éducation est un droit et qu'on pourrait tout à fait envisager, si ce droit n'était pas respecté, de pouvoir engager des procédures en référé de manière à faire condamner l'Etat. Cela s'est déjà fait dans certains Départements. Elle n'a pas tellement apprécié cette perspective.

Il ne faut pas lâcher et poursuivre. Ce serait donc bien que nous prenions cette motion pour soutenir les Communes qui restent encore aujourd'hui en fermeture de classes et en faisant remarquer que se sont dans les pôles importants : Guéret, la Souterraine, Aubusson, Bourganeuf, mais aussi Bellegarde en Marche et se sont aussi des villes qui concentrent un certain nombre de difficultés sociales. Prenons l'exemple de Guéret, sur l'école Prévert, notre collègue Maire insiste régulièrement sur le nombre de nationalités présentes dans cette école (29). Cela veut dire que la question de l'éducation nationale

en milieu rural, ce n'est pas une question arithmétique. Nous avons demandé pendant la réunion qui s'est faite quelques jours après le bilan du PPC numéro 1 dans la perspective d'un PPC numéro 2, qu'au delà des mesures financières que nous sommes en droit d'espérer, que nous voulons aussi que cette réflexion sur l'organisation de l'offre scolaire en milieu rural soit parfaitement intégrée de manière positivement discriminante pour tenir compte des enjeux et des spécificités d'un territoire comme le notre.

Valérie BERTIN :

Merci. Donc l'unanimité pour cette motion.

Une information concernant la piscine Aquasud qui va accueillir une formation Aisance aquatique entre le 27 et le 31 mars.

P ESTERELLAS :

L'Aisance aquatique, c'est une nouvelle manière de concevoir l'apprentissage de la natation pour les 4-6 ans.

Pour le moment le centre Aqualudique n'est pas labellisé Aisance aquatique. Une fois qu'il le sera, il pourra accueillir des classes bleues et des stages Bleus. Les classes bleues concernent l'Education Nationale et les stages Bleus, des associations avec des publics de 4-6 ans. Donc par exemple, l'IME pourrait en profiter, mais aussi Clé de Contacts.

Ça permet à ces structures de demander des subventions pour les transports. Voilà l'importance de cette labellisation.

Donc ce stage a lieu du 27 au 31 mars. Cela concernera 17 stagiaires et 4 écoles.

L'école d'Aubusson, de Felletin, de la Villetelle et de Saint-Alpinien.

L'école maternelle de Felletin a été choisie car elle ne vient pas à la piscine, donc c'est une manière de lui donner la possibilité d'y venir et pour les autres ce ne sont pas des classes à plusieurs niveaux, ce qui correspond au profil demandé.

Les stagiaires sont les 5 MNS d'AquaSud, mais aussi d'autres MNS de Creuse, de Corrèze et de Haute Vienne ainsi que des enseignants et des conseillers pédagogiques.

Donc c'est relativement important et c'est assuré par un MNS de Guéret sous la direction de Guillaume Genou, professeur de sport.

Je profite du micro pour donner une autre information : demain soir une inauguration d'une exposition à la médiathèque à 18h sur Playtime le projet qui émerge à Felletin d'un skatepark avec les nouveaux commanditaires qui sont les jeunes de Felletin qui depuis 5 ans sont accompagnés par quartier rouge pour monter ce skatepark.

Valérie BERTIN remercie les membres du Conseil Communautaire et clôture la séance.

Motion de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud

Le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud, réuni le 16 mars 2023 exprime sa profonde préoccupation concernant les fermetures de classes envisagées en Creuse

Suite à l'annonce de 19 fermetures de classes par le DASEN, le 28 février dernier, l'ensemble des élus creusois se sont mobilisés et ont décidé d'agir par différents moyens d'actions :

- participation aux manifestations
- boycott du Conseil Départemental de l'Education Nationale
- sollicitation d'un rendez-vous auprès de Mme La Rectrice
- demande à M. Le DASEN de « revoir sa copie »

Le 2 mars dernier, à l'issue du CSASD, l'Inspection Académique proposait une nouvelle version de la carte scolaire et confirmait la fermeture de 6 classes : 3 à Guéret, 1 à Aubusson, 1 à Bellegarde et 1 à Bourganeuf.

Même si le recul est considérable, la détermination des élus en faveur de ces écoles demeure intacte.

Au-delà de la remise en cause crescendo et constante de la qualité de l'enseignement subie à la fois par les élèves et le corps enseignant, c'est toute une méthode ou plutôt une non-méthode qui devient problématique avec des manques de concertation, de visibilité, de cohérence des projets et de leurs financements...

Si l'école est pour tous, son accès doit être néanmoins différencié.

En effet sur notre département, des territoires hyper-ruraux côtoient des quartiers prioritaires et cette situation nécessite une prise en compte spécifique à la Creuse.

La Communauté de Communes Creuse Grand Sud soutient les positions de l'Association des Maires, des élus communaux et intercommunaux de la Creuse qui demande au Ministère de l'Education Nationale :

- 0 fermeture de classes
- 0 fermetures d'écoles
- 30 créations de postes

CONTRE : 0

POUR : 40

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité des votants

-FIN A 20H50-